



Victime d'une agression avec arme et itt 5jrs

Par **phc**, le **27/09/2011 à 14:12**

Bonjour,rnj'ai été victime d'une agression avec arme et itt 5jrs quelle est la peine encourue par l'agresseur et que puis-je èsperer ? l'agresseur a déjà une plainte contre lui pour agression

Par **mimi493**, le **27/09/2011 à 14:14**

L'ITT a été délivré par qui ? Votre médecin de famille ou le médecin légiste ?
De toute façon, on ne pourra vous donner que les maximums, les peines s'établissent en fonction des circonstances, de la personnalité du prévenu, de ses antécédents

Par **phc**, le **27/09/2011 à 14:23**

les itt m'ont été délivré par le médecin des urgence hospitalière et que est le maximum

Par **mimi493**, le **27/09/2011 à 14:26**

En fait, vous avez du voir le médecin légiste.
Donc comme je l'ai dit, la peine dépend de ce qui va se dire au procès.
Un seul conseil : ne vous occupez pas de la peine pénale (en tant que victime vous n'avez pas le droit à la parole sur le sujet), concentrez-vous sur les dommages et intérêts

Par **phc**, le **27/09/2011** à **14:29**

combien je peux espérer en damage et intérêt